Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 98 (2000)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: VSVF : Verband Schweizerischer Vermessungsfachleute = ASPM : l'association suisse des professionnels de la mensuration = ASTC : l'associazione svizzera tecnici del catasto

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 octobre 1999

Il a été publié dans MPG 2/2000. Sans observation, il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. Comptes 1999, rapport des vérificateurs de comptes

Le caissier Ruedi Landolt précise que le budget 1999 avait prévu un excédent de dépenses. Dans les comptes, il y a un excédent de recettes de Fr. 1559.95, résultant d'un transfert du compte N° 605001. Les point suivants sont spécifiés: les dépenses pour MPG se montent à Fr. 2338.20 en raison de difficultés au niveau de la gestion des adresses des membres. Le coût de l'assemblée générale se monte à Fr. 4518.35. Les frais de voyage et de séance sont moins élevés que prévus dans le budget, les recettes des cotisations sont en diminution par rapport à l'année précédente. La discussion n'est pas demandée. Le rapport des vérificateurs de compte est lu par B. Benes. Il est adopté à l'unanimité ainsi que les comptes.

4. Information et discussion concernant la nouvelle organisation professionnelle

W. Stockmann résume le problème: les discussions entre IGS/SSMAF et GRG, après une phase positive, se sont bloquées à la fin de l'année 1999. Il y a eu blocage sur des questions concrètes. M. Laubscher a constaté beaucoup de doublons. Deux variantes ont été examinées, l'association faîtière et l'association globale avec des sous-groupes. Une variante concrète aurait dû être discutée dans les comités respectifs et présentée aux assemblées réunies, afin de pouvoir procéder au vote en automne 2000. L'IGS n'est notamment pas d'accord avec une participation financière. La proposition du GRG était la suivante: suppression des contributions des bureaux, plus que des cotisations individuelles. Cotisations complémentaires selon les besoins (variante Zurwerra) qui permettraient de garantir l'autonomie. Cette variante a été abandonnée. L'essai de créer une association globale doit donc être considérée comme un échec. Selon la décision de ce matin, il y aurait lieu de créer un pot commun permettant les travaux de publicité, le lobbying, la formation et la formation continue ainsi que la réalisation de certains projets. Pour ce faire, il faut trouver un mode de financement adéquat et un comité. Le comité du GRG est déçu de la tournure des choses et pense qu'il ne devrait pas collaborer dans ce groupe de travail mais plutôt attendre des propositions concrètes qu'il pourrait alors examiner et proposer lors d'une assemblée générale. Il estime le besoin en argent et en temps trop important mais la décision appartient à l'assemblée générale: le GRG doit-il participer à ce groupe de travail ou attendre le résultat et examiner les éventuels avantages concrets qui pourraient être proposés aux membres? Il serait alors encore temps de prendre le train au passage. Lors de la discussion les interventions les plus diverses sont faites qui peuvent être résumées ainsi:

- aucune association ne devrait rester à l'écart
- une proposition de fusion avait déjà échoué il y a 25 ans
- il faut voir les côtés positifs du présent échec
- il faut agir au niveau du GRG seul, une collaboration ultérieure dans une organisation supérieure restera toujours possible
- ne pas séparer génie rural et mensurations
- élément positif: le GRG est représenté dans deux groupes professionnels de la sia, soit «Génie civil» et «Sol/Air/Eau»
- l'IGS est un groupement patronal, donc difficile à intégrer dans une nouvelle association
- chaque association devrait cultiver ses spécificités
- le choix des tâches se fait en fonction de l'argent disponible.

Au vote, à l'unanimité moins une voix et une abstention, il est décidé que notre groupe participera au nouveau groupe de travail en acceptant les conséquences financières (frais de séances et de voyage).

5. Divers

Walter Stockmann donne des informations concernant la journée d'information du 22 juin 2000. Quant à la succession du Professeur Flury, il y a impasse. Le projet retourne chez le président de l'EPF qui formulera un nouveau profil d'exigences. GRG et SSMAF ont pris langue auprès du Professeur Hurni. L'Institut du génie rural existe encore, mais le plan d'étude change d'années en années. Il n'y aura plus de mise au concours, ce que l'on ne comprend pas mais qui est légalement en ordre. Il s'agit d'une compétence du président de l'EPFZ (Professeur Kübler). Qui a envie de s'annoncer peut demander le profil des exigences auprès du Professeur Schmid. Ruedi Küntzel transmet les salutations de R. Sonney qui se plaît à continuer de collaborer avec le GRG. André Musy: la brochure «Mensuration et géomatique» ne doit pas seulement être traduite, mais adaptée! Le titre académique qui y figure ne correspond pas à celui de l'EPFL, il faut le préciser. Walter Stockmann lève la séance à 18h05, avec remerciements et souhaitant une belle soirée.

Beat Benes

VSVF/ASPM/ASTC

Verband Schweizerischer Vermessungsfachleute
L'association suisse des professionnels de la mensuration
L'associazione svizzera tecnici del catasto
www.vsvf.ch

News aus dem Zentralvorstand

Am 25. August 2000 traf sich der Zentralvorstand in Olten zu seiner dritten Sitzung.
Der Zentralvorstand diskutierte über die Zukunft der VSA nach dem Rücktritt des SKV. Die VSA hat diverse Schritte eingeleitet, um professioneller auftreten zu können. Der ZV hat beschlossen, der VSA ein Jahr Zeit zu lassen und sich danach noch einmal mit diesem Thema zu befassen. Ein übereilter Austritt wäre sicher nicht sinnvoll.
Der Zentralpräsident informiert über die Zukunft der Berufsverbände. Es wurde eine Bestandesaufnahme in den einzelnen Verbänden gemacht. Dies mit dem Ziel, Doppelspurigkeiten festzustellen und entsprechende Massnahmen zu treffen. Herr Glanzmann, Visura, wurde als externer Berater beigezogen. Die Ziele müssen nun festgelegt werden. Wenn die Eigenständigkeit gewahrt bleibt, kann eine Zusammenarbeit sicherlich konstruktiv sein.
Die Zentralvorstandsmitglieder stellen ihre Hausaufgaben vor, die sie anlässlich der Klausursitzung bekommen haben. Die Auswertung wird im Rahmen einer neuen Klausursitzung erfolgen.
Von der Sektion Zürich liegt ein Antrag über eine Lohnerhöhung vor. Leider kann dies zum jetzigen Zeitpunkt nicht durchgesetzt werden. Lohnverhandlungen bei noch nicht eingeführten Vereinbarungen sind nicht möglich.
Bei den nächsten Lohnerhebungen wird auf eine genaue Fragestellung geachtet. Unsere Mitglieder profitieren von den Lohnerhebungen.
Die Sektion Waadt hat einen Antrag an den Chef der Prüfungskommission, Herrn J.P. Rochat gerichtet, indem sie bittet, einen Teil der Schulnoten des 4. Lehrjahres in die Prüfungsnoten einzubeziehen.

Die Zentralsekretärin
Pascale Merz

Nouvelles du Comité central

Le 25 août dernier, le Comité central s'est réuni à Olten pour sa 3e séance en l'an 2000.
Le CC a discuté sur l'avenir de la FSE suite au retrait de la société suisse des employés de commerce SSEC. La FSE a pris diverses mesures pour pouvoir se présenter de manière plus professionnelle. L'ASPM a décidé d'observer la manière qu'aura la FSE pour gérer cette crise et de reprendre le thème dans une année. Une démission hâtive de la part de l'ASPM n'aurait certainement pas de sens.
Le président central informe sur l'avenir des associations professionnelles de la branche. Chaque société a établi un «état des lieux» et évalué sa situation. Le but primaire recherché est de déterminer les tâches exécutées à double et de prendre les mesures adéquates. Comme consultant extérieur fonctionnera M. Glanzmann de la Visura. Les buts à atteindre doivent maintenant être fixés. Si l'indépendance est garantie, une collaboration constructive sera certainement possible.
Les membres du CC présentent leurs devoirs suite au séminaire de ce printemps. La discussion des résultats se fera lors d'une prochaine «retraite».
La section Zürich a déposé une motion pour discuter sur une hausse des salaires. Cependant, une telle discussion ne pourra pas avoir lieu actuellement. En effet, des négociations salariales ne sont pas possibles avant l'entrée en vigueur de la nouvelle convention (en janvier 2001).
Lors de la prochaine enquête salariale il y aura lieu de bien préciser les questions posées. En participant à cette enquête, nos membres ne pourront que profiter.
La section Vaud a fait une proposition au chef de la commission d'examen cantonale, M. JP. Rochat, dans laquelle ils souhaitent qu'une partie des notes de la 4e année d'apprentissage entre dans la note de l'examen final.

Secrétaire centrale
Pascale Merz

Wie?
Was?
Wo?

Das Bezugsquellen-Verzeichnis gibt Ihnen auf alle diese Fragen Antwort.

Umfrage über die Beschäftigungslage der VermessungszeichnerInnen mit Lehrabschluss 2000

Ich habe bis jetzt noch keine Stelle als Vermessungszeichner gefunden und bin voraussichtlich nach dem Abschluss einige Zeit ohne Anstellung.	16	von den 16 werden 5 die BM nachholen (1 Jahr), 2 schalten einen Auslandaufenthalt ein.
Ich habe nach dem Lehrabschluss eine Stelle als Vermessungszeichner.	68	wovon 1 Stelle zu 90% und WB. Zeitlich befristet sind 3 Stellen auf 12 Monate, 3 Stellen auf 9 Monate, 3 Stellen auf 6 Monate. 58 Stellen sind zu 100% und nicht zeitlich befristet, 3 sind zusätzlich in einer Informatikausbildung.
Ich beginne mit dem Studium an einer FH-Schule.	13	wovon 2 erst im Jahr 2001.
Ich beginne im Herbst mit einer Zusatzlehre.	4	2 Maurer mit Berufsziel Bauführer 1 Hochbauer 1 Musiker (Jazzschule)
Ich werde nach dem Abschluss den Beruf wechseln.	13	Web-Designer, KV, Web-Master, IT-Supporter
Ich habe nach der Lehre ein Anstellungsverhältnis.	1	Bauzeichner

Vergleich Auswertung 1994–2000	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Ich habe bis jetzt noch keine Stelle als VermessungszeichnerIn gefunden und bin voraussichtlich nach dem Abschluss einige Zeit ohne Anstellung.	31%	23%	23%	23%	20%	20%	14%
Ich habe nach dem Lehrabschluss eine Stelle als VermessungszeichnerIn.	41%	49%	34%	21%	51%	50%	59%
Ich beginne mit dem Studium an einer FH-Schule.	8%	13%	11%	25%	17%	11%	11%
Ich beginne im Herbst mit einer Zusatzlehre.	4%	4%	5%	3%	2%	4%	4%
Ich werde nach dem Abschluss den Beruf wechseln.	12%	10%	11%	15%	6%	11%	11%
Ich habe nach der Lehre ein Anstellungsverhältnis (teilweise als VZ, befristet).	4%	1%	16%	13%	4%	4%	1%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Rücklauf	87%	79%	89%	72%	90%	98%	95%